



ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE CAMILLE SAINT-SAËNS

DOSSIER D'INSCRIPTION – CURSUS MUSIQUE ANNÉE 2025–2026

Le dossier doit être entièrement complété avec les documents à joindre
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte
MERCI D'ÉCRIRE EN MAJUSCULE

☐

Réinscription

☐

Inscription

COORDONNÉES DE L'ÉLÈVE

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

Date de naissance :

Adresse postale :

Adresse mail :

N° de téléphone :

RESPONSABLE(S) DE L'ÉLÈVE

Uniquement pour les élèves mineurs

☐ Père ☐ Mère ☐ Autre :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

N° de téléphone portable :

N° de téléphone domicile :

N° de téléphone de travail :

Adresse mail :

.....

Adresse si différente de l'élève :

.....

.....

☐ Père ☐ Mère ☐ Autre :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

N° de téléphone portable :

N° de téléphone domicile :

N° de téléphone de travail :

Adresse mail :

.....

Adresse si différente de l'élève :

.....

.....

MODE DE RÈGLEMENT

Nom et Prénom du payeur :

N° Fiscal :

Périodicité de règlement : ☐ Mensuel ☐ Trimestriel ☐ Annuel

Mode de règlement : ☐ Prélèvement automatique ☐ Titre exécutoire

Si vous avez opté pour le prélèvement automatique, merci de joindre les documents suivants :

☐ RIB

☐ Règlement financier signé

☐ Mandat SEPA complété et signé

L'adhésion sera facturée dès la réinscription / inscription, en fonction de la date de réception du dossier (date des débits émis par la trésorerie : fin mai, fin juin, début juillet, septembre). Le paiement sera effectué par titre exécutoire

FORFAIT DE L'ÉLÈVE

Se référer à la grille des tarifs ci-jointe

☐ Jardin musical (pour les enfants de 3 à 4 ans)

☐ Éveil musical (pour les enfants de 5 à 6 ans)

☐ Atelier découverte (à partir de 6 ans) – 1 heure d'initiation à la FM + 1 heure d'atelier vocal

Cursus diplômants : sur trois cycles

☐ Forfait 1 : Formation Musicale + 1 instrument + 1 Pratique Collective

Instrument :

☐ Forfait 2 : Formation Musicale + 2 instruments + 2 Pratiques Collectives

Instrument :

Cursus non diplômants :

- Loisirs

(Élèves de plus de 11 ans + fin de 1^{er} cycle validée en FM) – 30 minutes d'instrument

☐ Forfait 3 : 1 instrument + 1 Pratique Collective

Instrument :

☐ Forfait 4 : 2 instruments + 2 Pratiques Collectives

Instrument :

- Libre

(Fin de 2^{ème} cycle validée en FM) – 45 minutes d'instrument

☐ Forfait 5 : 1 instrument + 1 Pratique Collective

Instrument :

☐ Forfait 6 : 2 instruments + 2 Pratiques Collectives

Instrument :

Autres :

☐ Formation musicale seule

☐ Atelier lyrique seul

☐ Atelier jazz seul

☐ Pratique collective seule

(ex : Atelier vocal, atelier harmonie, atelier cordes, atelier jazz/MAA, atelier orchestre, atelier choral...)

Atelier :

Nous vous informons qu'en fonction du nombre d'inscriptions sur certains instruments, nous pourrions être amenés à vous proposer l'expérience de la pédagogie en petit groupe sous réserve de leur homogénéité et de la gestion des plannings.

AUTORISATION DE FILMER ET PHOTOGRAPHER

(A remplir obligatoirement par tous les élèves)

Dans le cadre de nos activités pédagogiques, nous sommes amenés à photographier ou filmer nos élèves. Bien qu'aucun usage commercial ne soit fait de ces productions, nous vous demandons votre accord.

Je soussigné(e)

☐ AUTORISE

☐ N'AUTORISE PAS

L'école municipale de Camille Saint-Saëns à utiliser tout support visuel de moi ou de mon enfant.

Signature :

FICHE CONFIDENTIELLE DE SÉCURITÉ

(Pour les élèves mineurs)

ASSURANCE SCOLAIRE

Nom de la compagnie :

N° de contrat :

(Joindre obligatoirement l'attestation de l'année 2025-2026 dès réception)

SORTIE DE L'ÉTABLISSEMENT

Les accompagnateurs des élèves mineurs doivent impérativement accompagner l'élève dans les locaux de l'École municipale de musique et les prendre en charge à la sortie des cours. Les accompagnateurs sont responsables des élèves mineurs jusqu'à la prise en charge par les professeurs pour la durée du cours. La responsabilité et l'équipe de l'École municipale de musique est donc limitée aux horaires de cours précis, elle n'est plus responsable des élèves après la fin du dernier cours.

ACCUEIL PERSONNALISÉ

Accueil personnalisé des personnes en situation de handicap :

Merci de bien vouloir porter à notre connaissance tous les éléments susceptibles de nous aider dans l'accompagnement et l'attention que nous portons aux élèves :

.....
.....
.....
.....

☐ J'autorise l'École municipale de musique Camille Saint-Saëns de Viarmes à m'envoyer les newsletters trimestrielles.

☐ J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement ainsi que de la grille des tarifs joints au dossier d'inscription

DATE

.....

SIGNATURE

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur support papier et informatique par la commune de Viarmes afin de gérer les inscriptions à l'École municipale de musique Camille Saint-Saëns. Elles sont collectées par cette dernière et sont destinées également au service finances. Elles sont conservées durant 10 ans en tant que justificatif comptable. La base juridique du traitement est le contrat.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679 vous pouvez exercer vos droits de d'accès aux données, de rectification, de limitation, de portabilité ou d'effacement en contactant le Délégué à la protection des Données Personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à dpg@cigversailles.fr. Si vous estimez, après vous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Liberté » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

École Municipale de Musique
Camille Saint Saëns de Viarmes
2025-2026





ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE CAMILLE SAINT-SAËNS

REGLEMENT FINANCIER ET CONTRAT DE PRELEVEMENT SEPA (Système Européen de Paiement Automatique)

Comme stipulé dans le règlement intérieur de l'Ecole Municipale de Musique Camille Saint-Saëns, les frais de scolarité annuels (suivant la date d'inscription) sont assortis de modalités de paiement pour les règlements par prélèvements automatiques.

Vous avez opté, au moment de l'inscription, pour ce dernier mode de paiement. Dans ce cas, votre cotisation sera prélevée automatiquement sur le compte que vous aurez mentionné sur l'autorisation de prélèvement jointe, dans les conditions suivantes :

Adhésion :

L'adhésion sera due dans son intégralité dès réception du dossier de réinscription / inscription. (Date des débits : fin mai, fin juin, début juillet, septembre). A cet effet, vous serez prélevés du montant de l'adhésion.

Règlement mensuel :

Paiement réparti sur 9 mois d'octobre à juin de l'année scolaire concernée. Prélèvement entre le 10 et 15 de chaque mois.

1^{er} prélèvement et suivants : 1/9^{ème} du montant de la cotisation.

Règlement trimestriel :

Paiement réparti sur 3 périodes :

Septembre à décembre : 1/3 du montant de la cotisation – Prélèvement entre le 10 et 15 du mois d'octobre de l'année scolaire concernée.

Janvier à mars : 1/3 du montant de la cotisation – Prélèvement entre le 10 et 15 du mois de janvier de l'année scolaire concernée.

Avril à juin : 1/3 du montant de la cotisation – Prélèvement entre le 10 et 15 du mois d'avril de l'année scolaire concernée.

Règlement annuel :

Montant de la cotisation - Paiement en une seule fois. Prélèvement entre le 10 et 15 du mois d'octobre de l'année scolaire concernée.

Location d'instrument :

En cas de prêt d'instrument, le coût de la location sera prélevé séparément conformément aux tarifs et à l'échéancier de facturation prévu dans le règlement intérieur.

(nota : la location d'instrument se fait au trimestre, qui, commencé, est dû)

En cas de rejet, le prélèvement sera représenté une seconde fois, dès la prise de connaissance du rejet. Le nombre d'incident est limité à trois. Au-delà, le règlement par prélèvement automatique sera interrompu par les services municipaux. Les frais de scolarité seront dus auprès des services du SGC de Garges-lès-Gonesse à compter de la réception du titre exécutoire.

Tous les frais bancaires afférents au dysfonctionnement du prélèvement (frais de rejet pour provision insuffisante, clôture de compte bancaire, etc.) seront à la charge du débiteur.

Ces frais seront ajoutés au montant de la cotisation, à la date du prélèvement suivant la connaissance de l'incident.

En cas de changement de compte bancaire, d'agence, de banque ou de banque postale, il sera nécessaire de renseigner un nouvel imprimé d'autorisation de prélèvement et le transmettre accompagné du nouveau relevé d'identité bancaire ou postal au secrétariat de l'École Municipale de Musique Camille Saint-Saëns de Viarmes.

L'engagement pour l'autorisation de prélèvement automatique se fait par année scolaire concernée et ne peut être modifié en cours d'année.

Fait le vendredi 25 avril 2025, à Viarmes

Valable pour l'année scolaire 2025 - 2026

L'élève ou son représentant légal

Signature :



Type de contrat : Ecole Municipale de Musique Camille Saint-Saëns
Contrat de Prélèvement SEPA

FR 74 ZZZ 577186

95270 VIARMES

Place Pierre Salvi, 95270 Viarmes
01.34.09.26.26 | hoteldeville@viarmes.fr
<https://viarmes.fr/>

**ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE CAMILLE SAINT-SAËNS****TARIFS ANNUELS – CURSUS MUSIQUE
ANNÉE 2025-2026**

	VIARMOIS	HORS VIARMES HORS CONVENTION
ADHÉSION : FACTURÉE DÈS RÉINSCRIPTION / INSCRIPTION		
o Par personne	45€	50€
o Par personne d'une même famille	40€	45€

COTISATION :**Cursus diplômant :**

(Sur trois cycles)

o Forfait 1 (Formation Musicale + 1 instrument + 1 Pratique Collective)	519€	648€
o Forfait 2 (Formation Musicale + 2 instruments + 2 Pratiques Collectives)	740€	972€

Cursus non diplômant : Loisir(Fin de 1^{er} cycle validée en FM) – 30 minutes d'instrument

o Forfait 3 (1 instrument + 1 Pratique Collective)	418€	540€
o Forfait 4 (2 instruments + 2 Pratiques Collectives)	627€	810€

Cursus non diplômant : Libre(Fin de 2^{ème} cycle validée en FM) – 45 minutes d'instrument

o Forfait 5 (1 instrument + 1 Pratique Collective)	366€	398€
o Forfait 6 (2 instruments + 2 Pratiques Collectives)	650€	746€

o Pratique Collective seule (ex : Atelier vocal, Atelier Harmonie, Atelier cordes, Atelier Jazz/MAA, Atelier Musiques Anciennes ...)	179€	232€
o Éveil Musical et Jardin Musical	179€	232€
o Formation Musicale seule	179€	232€
o Atelier Lyrique seul, Atelier Jazz seul	249€	299€
o Atelier Découverte	249€	299€

LOCATION INSTRUMENT

o Location trimestrielle	45€
--------------------------	-----

INSCRIPTION MULTIPLE

o 2 ^{ème} membre de la famille	-10%
o A partir du 3 ^{ème} membre de la famille	-15%

FACILITÉS DE PAIEMENT

Mensuel, trimestriel ou annuel par titre ou par prélèvement